

NUMÉRO DE LA DÉCISION : MCRA09-00043  
DATE DE LA DÉCISION : 20090810  
NUMÉRO DE LA DEMANDE : 4-M-330788-101-SI  
NUMÉRO DE LA RÉFÉRENCE : M09-08993-4  
PERSONNE DÉSIGNÉE : Johanne Clermont

---

Personne(s) visée(s) :

Paquette, André  
Les Entreprises Déjà-Vu  
Demandeur  
NIR : R-582145-0 Dossier : 4-M-330788

### **DÉCISION**

- [1] La demande a pour objet l'autorisation de céder ou autrement aliéner un ou des véhicules lourds immatriculés au nom de André Paquette.
- [2] Le demandeur a donné l'identité de l'acquéreur de ces véhicules conformément au Règlement sur la procédure de la Commission des transports du Québec<sup>1</sup>.
- [3] La cession ne vise pas à contrer l'application d'une mesure administrative imposée par la Commission ou à se soustraire à l'application de la Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds<sup>2</sup>.

**PAR CES MOTIFS,**

**la Commission des transports du Québec :**

**ACCUEILLE**

la demande;

**AUTORISE**

la cession du ou des véhicules lourds identifiés ci-après :

MARQUE :

TRAIL

ANNÉE :

1995

NUMÉRO DE SÉRIE :

1PT02AJ17S9018159

À L'ACQUÉREUR SUIVANT :

MONI-TRANS-IMPORT-EXPORT INC.

---

Johanne Clermont  
Personne désignée

---

<sup>1</sup> Décision, 98, G.O.Q. 1998.II.6006.

<sup>2</sup> L.R.Q. c. P-30.3.